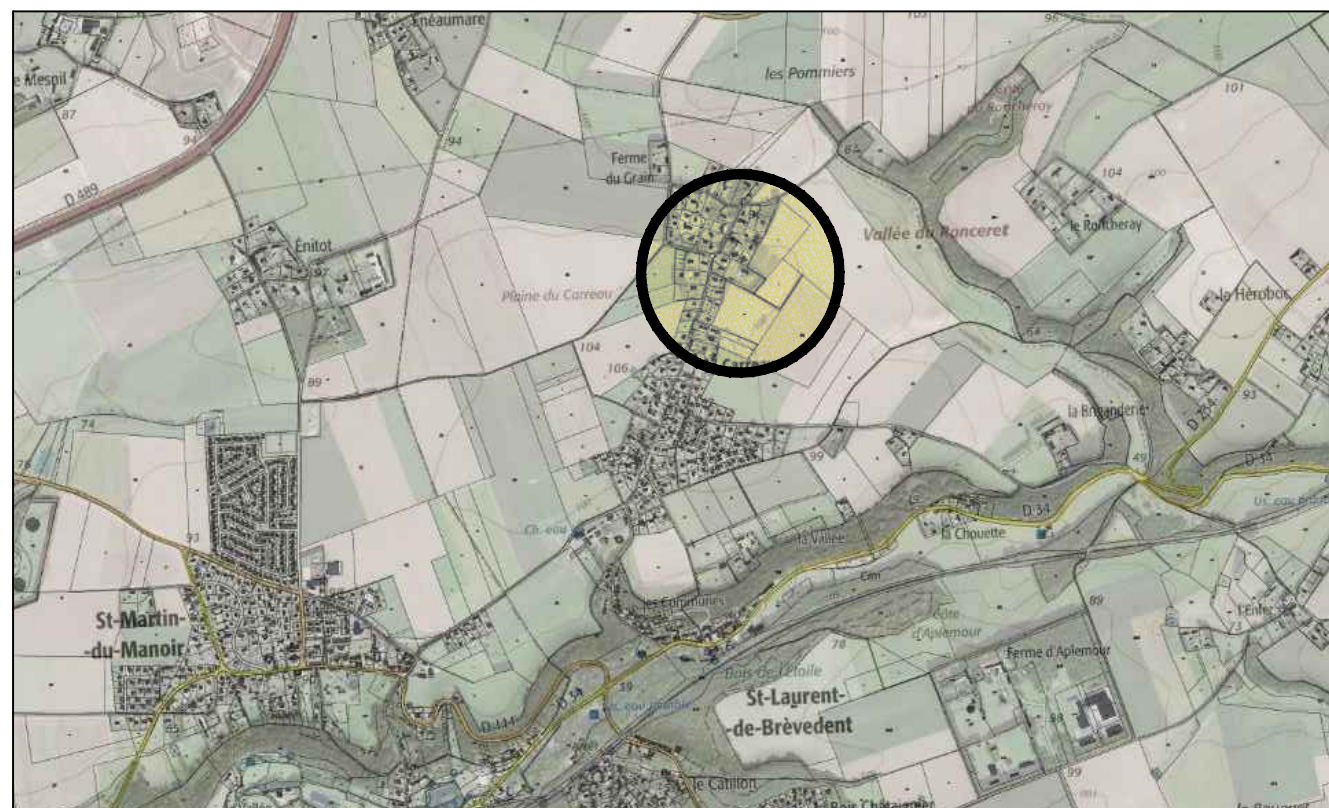
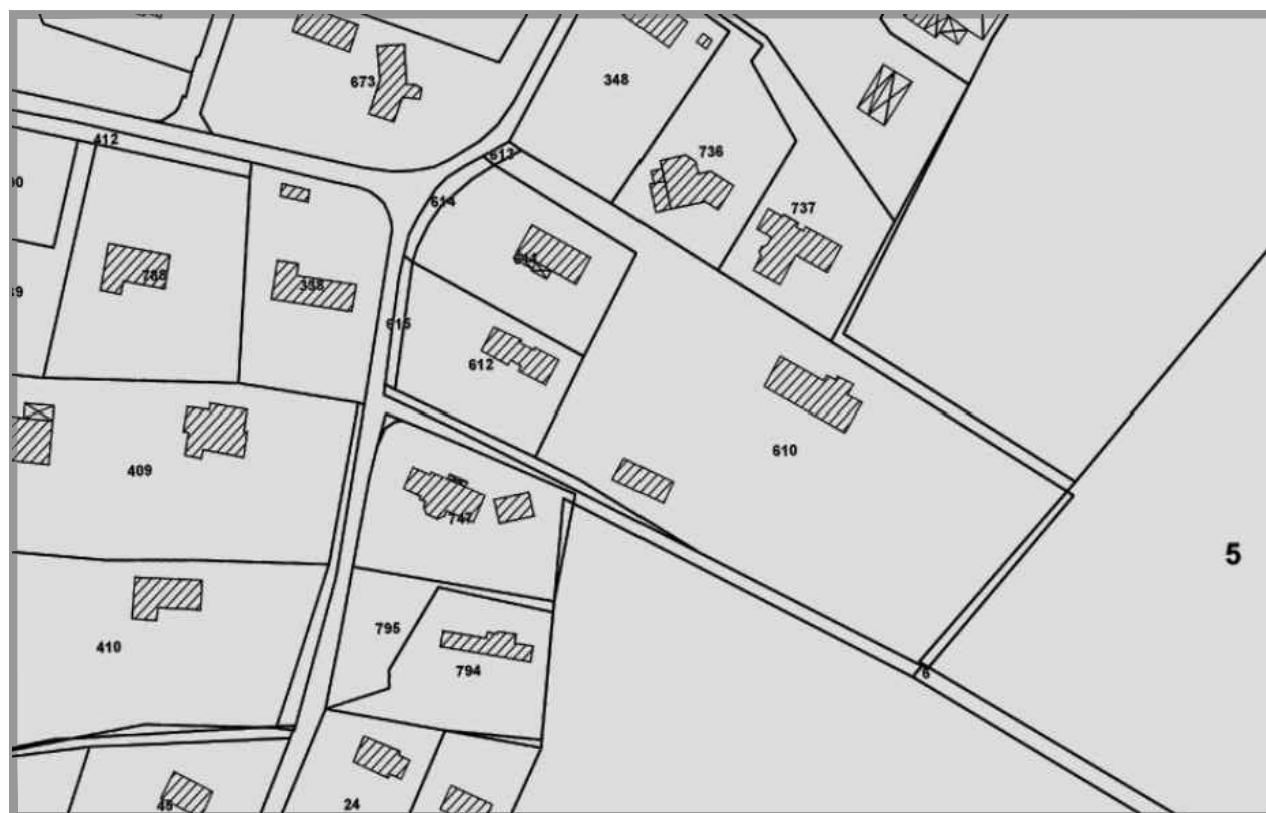


PLAN DE SITUATION



Echelle : 1 / 25 000

VUE AERIENNE



Echelle : 1 / 2 000



PHASE	DATE D'INTERVENTION	ECHELLE	ETABLI PAR	REFERENCE
		ème		

DATE	INDICE	MODIFICATIONS
	A	Etablissement du document

Legende :

- Réseau Telecom
- Réseau AEP
- Réseau électricité BT
- Extension de réseaux à prévoir d'après les plans des DT
- Réseau eaux usées
- Regard TELECOM individuel
- Compteur d'eau potable individuel
- Coffret électrique individuel
- Regard EU individuel
- Voirie en Structure Drainante
- Cotes altimétriques
- 36.07 Cotes périmétriques
- Noue à aménager
- Position des entrées charretières indicatives
- Limites parcellaires
- Haie bocagère obligatoire
- Position des entrées charretières fixes

Zone constructible modulable suivant l'ensemble des directives ci-dessous :

Les constructions doivent respectées un recul de 10 m par rapport à l'alignement des arbres classés et un recul de 5m par rapport aux limites séparatives.

Axe de faitage principal conseillé

Zones interdisant l'ouverture d'une entrée charretière

NOTA : Les surfaces indiquées sur ce plan sont susceptibles de modification et ne seront définitives qu'après obtention de la numérotation cadastrale et accord des propriétaires voisins.

TABLEAU DES SURFACES			
N° du lot	Surface (m ²)	Emprise au sol existante (m ²)	Emprise au sol maximale créé (m ²)
1	1 544	0	245
2	1 014	0	245
3	1 139	0	245
4	1 363	0	245
5	1 432	0	245
6	1 379	232	0
7	436	0	0
8	177	0	0
9	159	0	0
10	7	0	0
Totaux	8 650	232	1 225

NOTA : Les altimétries indiquées sur ce plan sont issues du plan topographique d'origine, celle-ci sont susceptible d'être modifiées suivant l'avancement des travaux. La position des affleurement sont susceptibles d'être modifiée également.

NOTA : -Planimétrie : système rattaché à la projection CC50.
-Altimétrie : rattachée au N.G.F. (système I.G.N. 69).

